

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juin 2016

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, MALLET, MARCHAND, VAILLANT,
Mm. CARLIER, GAUTHIER, LAMBERT, SAN MIGUEL.

Était excusé :

Mme PHILIPPON (pouvoir à Mme VAILLANT)
M. BEAUFORT (pouvoir à M. SAN MIGUEL)

Était présente :

Mme Barbier, secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18h30.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

Pas de questions diverses ajoutées à l'ordre du jour.

Afin de permettre l'arrivée de Mme MARCHAND retenue par une autre réunion, M. le Maire propose de commencer par les informations diverses. Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

1/ Informations diverses :

1. Cimetière :

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est lancée. Les lettres aux familles concernées sont envoyées. L'annonce légale est parue. Une réunion est prévue le 4 juin 2016 au cimetière pour les constats d'abandon. Pour les familles qui ont manifesté leur intention de reprise, elles disposent d'un délai d'un an pour faire les travaux de remise en état. Le mercredi 8 juin 2016 il sera procédé à la rédaction des procès verbaux officiels et à leur affichage.

2. Nouvelles activités pédagogiques (NAP) :

Suite aux absences des encadrants, aux difficultés d'avoir des intervenants associatifs ou bénévoles, aux coûts importants engendrés, une réflexion est en cours pour une nouvelle organisation.

3. USEDA travaux d'enfouissement :

Nous avons eu confirmation à la réunion USED A que les travaux sont bien inscrits et financés et seront effectués entre le juin 2016 et juillet 2017. Par ailleurs il n'est pas donné suite à la proposition d'achat groupé de gaz par l'USED A pour les collectivités adhérentes car nous ne sommes pas concernés.

4. Réseau eaux pluviales rue du Carrefour :

Les études réalisées par le cabinet Chollet montre qu'il ne sera pas possible de faire passer le réseau eaux pluviale par la ruelle des graviers. Trop de réseaux empruntent déjà cette voie en partie haute. Par ailleurs même si cela était faisable, le coût serait incompatible avec le budget communal. Aucune solution technique n'est donc viable. Il a été envisagé une solution alternative en traversant Une propriété privée. Le propriétaire concerné a opposé un refus catégorique à cette solution. Le projet de restructuration des écoulements eaux pluviales de la rue du Carrefour est abandonné.

5. DETR 2016 :

Une subvention de 45 % soit 5327 € nous est accordée pour le remplacement des portails du foyer rural et de la porte de l'atelier communal. Le montant des travaux est d'environ 12 000 €. Nous sommes en attente d'une subvention au titre du CDDL (Contrat Départemental de Développement Local). Le dossier a été déposé mais nous ne savons pas s'il est retenu ou non.

6. Festivités du 14 juillet :

Une réunion pour l'organisation définitive aura lieu le 6 juillet 2016 à la Mairie avec tous les acteurs concernés (Mairie, Foyer et autres).

7. Coteaux et villages propres :

Il s'agit de nettoyer le coteau et le village dans le cadre du classement à l'UNESCO. Cela s'est déjà fait dans la Marne. Cela nécessite la participation des habitants et, pour la logistique, de la commune (Information à la population, inscriptions, gants et sacs, transports des déchets collectés, casse-croûte). Un conseiller assistera à la réunion de présentation qui aura lieu le 20 juin à l'USESA à Château-Thierry avant toute décision engageant la commune.

8. Mutuelle des villages :

L'association d'assureurs Unicité se propose pour organiser une réunion d'information sur les complémentaires santé à destination des villageois à des tarifs attractifs.

9. Fleurissement :

Remerciement aux bénévoles qui ont procédé au renouvellement des petites fleurs malgré une pluie persistante.

10. Site Internet :

Grâce au travail de M. Carlier, le site officiel de la Mairie est désormais opérationnel et consultable à l'adresse www.mairiedegland02.fr. Il serait indispensable qu'une autre personne soit en mesure d'assurer la mise à jour du site en l'absence du responsable.

11. Curage des fossés :

Remerciement aux viticulteurs qui sont intervenus très rapidement pour curer les fossés et éviter ainsi à notre village des désagréments liés aux fortes précipitations.

2/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2016 et des délibérations prises. Aucune rectification n'est demandée. Approbation du compte rendu et signature du registre.

2/ Délibérations

a) Délibération modificative budgétaire :

Rapporteurs : M. le Maire, Mme Barbier.

Afin de pouvoir solder le règlement des travaux de réfection des toitures de l'école et du logement attenant, il est obligatoire de transférer par délibération, la somme de 2204,68 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 21318 opération 2017

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Rapporteurs : M. le Maire.

Le Préfet, après les travaux de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui a étudié les remarques et les demandes de rectification déposée par les communes, a fait paraître un nouveau SDCI sur l'ensemble du département le 30 mars 2016, publié le 9 avril 2016.

En ce qui nous concerne, il s'agit du nouveau périmètre de la future Communauté de Communes du Sud de l'Aisne qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 à savoir la réunion de la CCRCT (Château-Thierry) + 4CB (Condé en Brie) + CCT (Fère en Tardenois) + 21 communes de la CCOC (Neuilly St Front) les autres communes de la CCOC ayant décidé de rejoindre la nouvelle communauté de communes de Villers-Cotterêts. Il subsiste une incertitude sur la C4 (Charly sur Marne) qui actuellement reste « solitaire » tel que l'y autorise la loi NOTRe mais qui a toujours la possibilité de rejoindre la nouvelle communauté du Sud de l'Aisne, si telle était la décision de son Conseil Communautaire.

Le Préfet nous demande de donner notre avis par délibération sur ce nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

La délibération approuvant le nouveau schéma départemental arrêté par le Préfet, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) Empierrement du chemin des Olivette :

Rapporteurs : M. le Maire.

M. le Maire propose d'autoriser Mme Sciancalepore à empierre le chemin des Olivettes jusqu'à sa propriété par. S'agissant d'un chemin communal, une convention sera signée entre la Commune de Gland et l'intéressée afin de fixer officiellement les obligations de chaque partie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) Pise de compétence par la CCRCT :

Rapporteurs : M. le Maire.

La communauté de Commune de Château-Thierry souhaite que les communes de notre territoire ne soient pas exclues du déploiement de la fibre optique pour cause de coût trop important. La CCRCT doit donc, dans un premier temps prendre la compétence « communication électroniques » pour pouvoir se substituer aux communes. Cela implique une modification des statuts de la CCRCT qui ne peut se faire que par délibération des communes membres de la CCRCT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Cette compétence sera ensuite transférée par la CCRCT à l'USEDA, elle-même compétente en la matière et chargée de la mise en œuvre du plan « fibre optique » sur le département de l'Aisne.

e) Association Foncière de Gland :

Rapporteurs : M. le Maire.

M. Edouard Dugland, membre du bureau de l'A.F. nommé par le Conseil Municipal, ayant souhaité mettre fin à son mandat, M. le Maire propose de nommer M. Claude DEBARLE, viticulteur à Gland, pour le remplacer dans ses fonctions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

f) Départ en retraite :

Rapporteurs : M. le Maire, M. Carlier.

Mme Vannier, directrice de l'école de Brasles où sont scolarisés les enfants de Gland depuis 2005, prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Afin de la remercier de ses nombreuses années passées à la direction de l'école, M. le Maire, au nom de la commune, souhaite lui offrir un cadeau personnalisé. Il sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal pour effectuer cet achat.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

g) Congés annuels de l'employé communal :

Rapporteur : M. le Maire.

Les membres du Conseil organisent le remplacement de M. Malette absent pour congés du 25 juin au 3 juillet 2016 dans ses tâches incontournables (poubelles et arrosage du massif floral)

4/ Permanences du samedi :

- Répartition des permanences du samedi matin pour juin, juillet et août 2016.
- Les dates de permanence seront affichées en Mairie et mises en ligne sur le site Internet de la commune (www.mairiedegland02.fr).
- La Mairie sera fermée du lundi 18 juillet au mardi 16 août 2016 inclus. Durant cette période, une permanence téléphonique sera assurée en cas d'urgence. L'information sera diffusée dans la Feuille de Chêne de juin 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50